



**PAYS de
BÉARN**

PA-PREFECTURE-AR
23 DEC. 2020
SERVICE

Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation : 3 décembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Françoise COURBIN, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Claude FERRATO, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, LE DIEU DE VILLE Marlène, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Sandrine LAFARGUE (a suppléé Jacques PEDEHONTAA).

Etaient excusés :

Michel BERNOS, Francis ESCALÉ, Emmanuel HANON, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Eric SAUBATTE, Bernard UTHURRY.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Christelle BONNEMASON CARRERE, Katty BROGNOLI, Michel CAPERAN, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Josy POUEYTO, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

N°15 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

Malgré le contexte sanitaire et les évolutions du calendrier électoral, la mise en œuvre du plan d'actions du Pays de Béarn pour le compte de ses membres a pu être conduite en 2020. Les orientations budgétaires ici dressées pour 2021 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées, ayant pour la plupart une dimension pluriannuelle.

Ces orientations sont mises au débat.

A / BILAN 2020 : Mise en œuvre des actions déléguées au Pays de Béarn par ses membres

Le plan d'actions du Pays de Béarn est structuré autour de trois axes de travail comme développé ci-après. Certaines actions ont abouti en 2020, d'autres ont été amorcées et leurs prolongements en 2021 sont proposés au débat (B/).

Axe 1 - Promouvoir

La promotion de l'identité béarnaise au service d'une attractivité accrue du territoire est affirmée comme une priorité pour faire connaître le Béarn en valorisant sa diversité, véritable atout en termes d'attractivité démographique et économique. Cette dynamique nécessite de révéler et d'explicitier les richesses, parfois méconnues, du territoire.

Trois champs d'intervention sont investis par le Pays de Béarn dans ce cadre. Conformément aux orientations prises pour 2020, les actions suivantes ont abouti ou ont été engagées :

1. La promotion territoriale et la communication

- Réalisation d'un ouvrage photographique promotionnel (livraison mai 2021) ;
- Conduite d'une campagne photographique et première exposition grand public ;
- Conduite des premiers reportages vidéo (livraison juin 2021) ;
- Lancement de la création du site internet du Pays de Béarn (livraison avril 2021) ;
- Elaboration d'un « portrait sensible » du Béarn et préparation de la démarche de marketing territorial.

2. L'enseignement supérieur et la recherche

- Partenariat conclu avec l'association « du Béarn aux grandes écoles » en faveur de l'accueil-retour des jeunes diplômés sur le territoire.

3. La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

- Accompagnement à la structuration du réseau d'acteurs de *La Ciutat* à l'échelle du Béarn ;
- Aboutissement et succès de la candidature au programme SUDOE du projet LHIVES, porté par le Pays de Béarn en tant que chef de file et relatif à la valorisation du patrimoine culturel immatériel.

Axe 2 - Développer

Le Béarn apparaît être l'échelle pertinente pour révéler la complémentarité des approches, les potentialités de développement ainsi que pour animer les réseaux d'acteurs dans un état d'esprit où l'expérimentation a toute sa place.

Trois champs d'intervention sont investis par le Pays de Béarn dans ce cadre. Conformément aux orientations prises pour 2020, les actions suivantes ont abouti ou ont été engagées :

4. Le développement industriel

- Animation et suivi du contrat territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes ;
- Aboutissement de l'étude technico-économique visant la structuration d'une filière hydrogène ;
- Définition d'un plan d'actions en faveur du développement économique en Béarn, à la croisée des attentes respectives des intercommunalités membres ;
- Aboutissement du partenariat financier et lancement d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois industriels et compétences.

5. L'économie touristique et de montagne

- Mobilisation et animation du réseau d'acteurs publics du tourisme : lancement de la démarche de schéma d'accueil et de diffusion de l'information à l'échelle du Béarn ;

- Mémorial du camp de Gurs : études de pré-faisabilité, installation du partenariat institutionnel et lancement du projet scientifique et culturel.
6. Le développement rural et l'économie agricole
- Elaboration du projet alimentaire et agricole territorial (livraison phase 1 : janvier 2021) ;
 - Aboutissement de la programmation Leader 2014-2020 pour les GAL de Lacq-Orthez/Béarn des Gaves et Grand Pau.

Axe 3 - Anticiper

Une vision stratégique commune de l'aménagement du territoire et de ses enjeux de développement peut se construire au regard des intérêts métropolitains partagés, optimisant l'existant, bougeant parfois les cadres pour mieux faire aujourd'hui et préserver les capacités à faire demain.

Trois champs d'intervention sont investis par le Pays de Béarn dans ce cadre. Conformément aux orientations prises pour 2020, les actions suivantes ont abouti ou ont été engagées :

7. Les transitions écologique et énergétique

- Émergence du projet « La nuit sous un autre jour », relatif à la maîtrise de l'éclairage nocturne et candidature aux appels à projet départemental et régional ;
- Bilan des premiers résultats du cadastre solaire (action menée sur quatre territoires intercommunaux) ;
- Accompagnement des intercommunalités volontaires pour le déploiement des plateformes de rénovation énergétique de l'habitat ;
- Approbation du plan solidarité crise par les conseils communautaires des 7 intercommunalités initiatrices.

8. Prospective et aménagement du territoire

- Mise en place d'un entrepôt de données et conception d'un premier outil partagé pour l'observation territoriale ;
- Etude du fonctionnement interne du Béarn en matière d'aménagement (livraison phase 1 : janvier 2021) ;
- Evaluation quantitative du SCoT du Grand Pau et préparation des temps d'animation pour le premier semestre 2021.

9. Mobilités et accessibilité

- Aboutissement d'un projet d'amélioration de l'offre de mobilités internes au territoire du Béarn et partage des enjeux relatifs aux prises de compétences éventuelles de chaque intercommunalité ;
- Analyse et chiffrage des offres de services de mobilité projetées à l'échelle du Béarn ;
- Lancement de l'analyse juridique pour la gestion de cette compétence (livraison janvier 2021).

Axe transversal – Politiques contractuelles, coopérations et partenariats

- Négociation pour l'élaboration d'un volet territorial « Pays de Béarn » dans le cadre du CPER : obtention des accords de principe de l'État et de la Région (aboutissement juin 2021) ;
- Coordination de l'élaboration de la maquette relative à l'accord de relance régional ;
- Renouvellement du Conseil de développement, mise en place des groupes de travail relatifs à la démarche de marketing territorial, conduite et analyse d'une enquête en ligne pour l'élaboration d'un « portrait sensible » du Béarn ;
- Participations au réseau national des pôles métropolitains.

B / PERSPECTIVES 2021 :

En 2021, les actions d'ores et déjà engagées seraient poursuivies et amplifiées. D'autres actions pourraient émerger des travaux en cours.

Axe 1 : Promouvoir

1. La promotion territoriale et la communication

- Finalisation du portrait identitaire et lancement de la démarche de marketing territorial ;
- Evolution du plan de communication en fonction des résultats de la démarche de marketing territorial ;
- Aboutissement de la campagne photographique, deuxième exposition grand public, événementiel et médiation ;
- Structuration d'une phototèque partagée avec l'ensemble des membres ;
- Aboutissement et diffusion des premiers reportages vidéo ;
- Livraison et diffusion de l'ouvrage photographique promotionnel.

2. L'enseignement supérieur et la recherche

- Etat des lieux de l'enseignement supérieur en Béarn et analyse des retombées économiques directes et indirectes ;
- Définition d'un plan d'actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Elaboration d'une convention annuelle et de partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour à l'échelle du Béarn.

3. La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

- Définition de plan d'actions en faveur de la socialisation de la langue et de la culture en Béarn ;
- Aboutissement de l'accompagnement à la structuration de la société coopérative La Ciutat à l'échelle du Béarn. Analyse juridique du positionnement éventuel des acteurs publics dans (ou aux côtés de) cette société ;
- Coordination du projet transnational SUDOE relatif à la valorisation du patrimoine culturel immatériel.

Axe 2 – Développer

4. Le développement industriel

- Actions de communication spécifiques au contrat Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes ;
- Positionnement du Pays de Béarn et du territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes sur l'ensemble des dispositifs favorisant le déploiement de la filière hydrogène ;
- Accompagnement des projets industriels complexes en termes de montage juridique et opérationnel ;
- Animation et secrétariat du Comité de suivi des industriels du territoire Lacq-Pau-Tarbes ;
- Conduite de la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois industriels et compétences ;
- Avec le soutien de l'ANCT, analyse des potentiels du territoire en matière de déploiement des usages industriels du numérique, spécifiquement s'agissant de la souveraineté de la donnée.

5. L'économie touristique et de montagne

- Aboutissement du schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique ;
- Contribution à la conception d'outils d'accueil en séjour d'échelle Béarn ;
- Contribution à la révision du schéma départemental du tourisme ;
- Définition d'un plan d'actions en faveur de l'aménagement et de l'équipement touristiques ;

- Mémorial du Camp de Gurs : installation d'un comité scientifique, élaboration du projet scientifique et culturel et lancement d'un dialogue compétitif pour la programmation-conception de l'équipement.

6. Le développement rural et l'économie agricole

- Aboutissement plan alimentaire et agricole territorial ;
- Identification et analyse des projets d'équipements structurants en matière d'économie agricole (plateformes d'achat producteurs consommateurs, légumerie) ;
- Accompagnement du déploiement de la SCIC Ceinture verte à l'échelle du Béarn, le cas échéant ;
- Élaboration des candidatures GAL-Leader 2021-2027.

Axe 3 – Anticiper

7. Les transitions écologique et énergétique

- Conduite du projet « La nuit sous un autre jour », sous réserve des résultats des appels à projet départemental et régional ;
- Définition d'un plan d'actions en faveur de la filière-bois du Béarn ;
- Contribution à la stratégie « Neutralité carbone » portée par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, le cas échéant ;
- Définition d'un plan d'actions en faveur de la transition énergétique, du déploiement de la production en énergies renouvelables du territoire.

8. Prospective et aménagement du territoire

- Aboutissement et partage des analyses relatives au positionnement et fonctionnement du territoire en matière d'aménagement du territoire ;
- Lancement d'une démarche de prospective territoriale, le cas échéant ;
- Aboutissement de l'évaluation du SCOT du Grand Pau et lancement de sa révision.

9. Mobilités et accessibilité

- Aboutissement des scénarios de prises de compétences par les intercommunalités et accompagnement à la définition des modalités de gestion ;
- Aboutissement d'un livre blanc des mobilités en Béarn qui, au-delà des enjeux de mobilités internes, vise à asseoir un positionnement en matière d'accessibilité « grand territoire » et en matière spécifique de mobilités touristiques.

Axe transversal – Politiques contractuelles, coopérations et partenariats

- Aboutissement de la négociation relative au volet territorial du CPER ;
- Accompagnement à la refonte des contractualisations inter-communautaires, le cas échéant ;
- Organisation des partenariats internes au Béarn et exploration des partenariats externes potentiels, à l'échelle des Pays de l'Adour notamment ;
- Suivi et animation des travaux du Conseil de développement en lien avec les actions proposées ci-dessus.

C / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2021 :

I – DEPENSES

Frais de personnel

Par la mutualisation des moyens des intercommunalités membres du pôle métropolitain, l'équipe du Pays de Béarn :

- Met en œuvre les actions déléguées par ses membres ;
- Suit et met en œuvre les activités relevant de deux GAL du territoire (Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves) ;
- Prolonge la mise en œuvre et la prochaine révision du schéma de cohérence territoriale du Grand Pau ;
- Assume les fonctions de management, de gestion administrative et financière liées au Pays de Béarn et au Syndicat Mixte du Grand Pau.

En 2021, le total des frais salariaux s'élèverait à 484 380 € dont :

- 119 530 € pour le prolongement de l'activité des deux GAL-Leader rapprochés ;
- 110 950 € pour la mise en œuvre du SCOT du Grand Pau.

Frais de structure

Pour 2021, les frais de structure sont estimés à hauteur de 50 000 €. Ils comprennent notamment les charges de gestion courante telles le loyer, les fluides, les assurances, l'entretien des locaux, les fournitures, les frais de déplacements des agents, les frais de maintenance, de téléphonie, les frais de communication et les frais des membres du Conseil de développement.

Prestations externalisées et partenariats

Pour la mise en œuvre du programme d'actions développé au point B/, l'équipe permanente du Pays de Béarn aurait vocation à s'appuyer sur des expertises externes et à bâtir des partenariats avec les outils d'ingénierie territoriale existants.

Ces prestations et partenariats intègrent :

- La mise en œuvre du plan de communication ;
- La finalisation du portrait identitaire et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la démarche de marketing territorial ;
- Les actions de communication spécifiques au contrat territoire d'industrie ;
- La prestation inhérente à l'élaboration d'un gestion prévisionnelle des emplois industriels et compétences ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le positionnement du Pays de Béarn et du territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes sur l'ensemble des dispositifs favorisant le déploiement de la filière hydrogène ;
- La prestation relative à l'analyse des potentiels du territoire en matière de déploiement des usages industriels du numérique, spécifiquement s'agissant de la souveraineté de la donnée ;
- La conception externalisée d'outils touristiques d'accueil en séjour ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du projet scientifique et culturel relatif au Mémorial du camp de Gurs ; la première phase du dialogue compétitif de programmation-conception architecturales ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation du projet alimentaire et agricole territorial ;
- Les coûts externes relatifs à la conduite du projet « La nuit sous un autre jour » ;
- Les coûts externes pour l'évaluation et la révision du SCoT du Grand Pau (seulement pour les trois intercommunalités membres du Grand Pau) ;
- L'aboutissement des analyses relatives au Plan de mobilités Béarn et la livraison d'un « livre-blanc » ;
- La poursuite des analyses d'aménagement et du territoire et l'hypothèse de lancement d'une démarche de prospective territoriale.

Ils sont évalués pour 2021 à 481 000 €.

Le total des dépenses en 2021 (frais de personnel, frais de structure, partenariats et prestations externalisées) s'élèverait donc à 1 015 380 €.

II – RECETTES

En terme de recettes, le Pays de Béarn sollicitera en 2021 les contributions des partenaires suivants :

S'agissant des frais de personnel

- 119 530 € relatifs à la mise en œuvre des programmes Leader auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de l'Union européenne.*
- 110 950 € relatifs à la mise en œuvre du SCoT du Grand Pau auprès du Syndicat Mixte du Grand Pau.*
- 97 485 € relatifs aux autres dispositifs permettant de soutenir les frais de personnels du Pays de Béarn (Programme Sud-Ouest européen, appels à projet «nature et transitions » et « espèces 64 », Territoire d'industrie et appel à projets « alimentation et circuits courts »).

S'agissant des prestations externalisées et partenariat

- 60 000 € au titre de la démarche de marketing territorial (Banque des territoires notamment).
- 103 900 € au titre des actions menées dans le cadre de territoire d'industrie (Etat, ANCT Régions, Banque des territoires, CA Tarbes-Lourdes Pyrénées et CC Haute-Bigorre).
- 35 000 € pour la conduite des études préalables pré-opérationnelles relatives au Mémorial du camp de Gurs et dans le cadre du CPER (Etat, Région notamment).
- 15 000 € au titre du projet alimentaire et agricole territorial (Région, déjà acquis).
- 30 400 € au titre des appels à projets «nature et transitions » et « espèces 64 » (Région et Département).
- 30 000 € relatifs à l'accompagnement pour l'évaluation puis la révision du SCOT du Grand Pau.*
- 13 000 € auprès de Pau Béarn Pyrénées Mobilité pour l'aboutissement des analyses relatives au Plan de mobilités Béarn et la livraison d'un « livre-blanc ».
- 10 000 € pour la poursuite des analyses d'aménagement et du territoire (Etat).

** Actions n'impliquant qu'une partie des intercommunalités du Pays de Béarn.*

Pour financer les interventions relatives aux activités du Pays de Béarn, outre la reprise du résultat antérieur, il est proposé une contribution prélevée sur les membres du Pays de Béarn à hauteur de 1,04 € / habitant soit une recette attendue d'environ 390 115 € (la population du Pays de Béarn en 2017 est de 376 495 habitants).

Le pôle métropolitain du Pays de Béarn prévoit donc en recettes pour l'année 2021, hors reprise de l'excédent antérieur, 1 015 380 €.

TABLEAU RECAPITULATIF DEPENSES-RECETTES

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	484 380 €	Financements ingénierie Leader et autres dispositifs (territoire d'industrie, appels à projet, SUDOE)	217 015 €
Frais de structure	50 000 €	Financements prestations externes (Etat, Région, Département, Banque des Territoires, Pau Béarn Pyrénées Mobilité, CA Tarbes-Lourdes Pyrénées)	297 300 €
Prestations externes et partenariats	481 000 €	Refacturation au Syndicat mixte du Grand Pau	110 950 €
		Contribution des membres au prorata de la population et en fonction des actions choisies	390 115 €
		<i>Béarn des Gaves</i>	18 731 € 4,80 %
		<i>Haut-Béarn</i>	34 620 € 8,87 %
		<i>Lacq-Orthez</i>	56 954 € 14,60 %
		<i>Luys en Béarn</i>	30 229 € 7,75 %
		<i>Nord-Est Béarn</i>	36 313 € 9,31 %
		<i>Pau Béarn Pyrénées</i>	172 052 € 44,10 %
		<i>Pays de Nay</i>	30 889 € 7,92 %
		<i>Vallée d'Ossau</i>	10 327 € 2,65 %
TOTAL	1 015 380 €	TOTAL	1 015 380 €

Le Conseil du Pays de Béarn prend acte des orientations budgétaires exposées ci-dessus.

Cette délibération est examinée lors d'une séance organisée en vertu des dispositions combinées de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'ensemble des participants en a, au préalable, validé les modalités d'organisation et de vote.

Conclusions Adoptées
à l'unanimité

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,

Le Président,

François BAYROU